

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

RÉDACTION : 6, Rue des Glacières, TUNIS

ADMINISTRATION : 6, Rue des Glacières, 6

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Tunisie, Constantinople et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr. 50	4 fr.
France et Algérie.	13 »	8 »	5 »
Étranger.	15 »	10 »	6 »

Payables d'avance

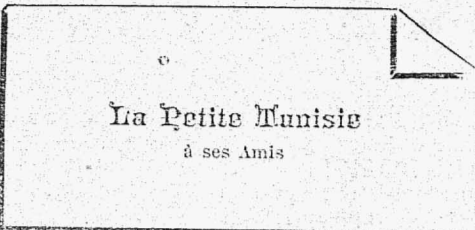
Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

INSERTIONS :

Publicité de la 1^{re} page, 5 fr. la ligne — En échos, 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers, 1 fr. la ligne — Réclames en 3^e page, 0 fr. 80 la ligne — Annonces diverses en 4^e page, 0 fr. 40 la ligne.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration au Bureau du Journal.

Adresser lettres et mandats à M. H. BONHOUR administrateur-gérant



Tunis, le 30 décembre 1897.

1897

Voici la fin de l'année. Elle a été comme toutes les années écoulées dure aux faibles, aux opprimés, aux souffrants... Maudite année.

La Tunisie, particulièrement, a été très malmenée. Atteinte profondément dans son commerce, durement éprouvée dans ses récoltes, elle aurait peut-être moins souffert si celui qui tient les rênes du char de l'Etat avait su enrayer le mal, il l'a, au contraire, aggravé en ne prenant pas toutes les dispositions, toutes les mesures que comportait la situation désastreuse dans laquelle la Tunisie est plongée par suite d'une sécheresse persistante de trois années.

Une administration éclairée, prévoyante et sage n'aurait pas mis en coupe réglée le budget, donnant de ci, de là, des gratifications, créant des emplois, octroyant des sinécures, au profit de quelques joueurs de flûte. Elle aurait, au contraire, constitué un fonds de réserve qui aurait permis de faire face aux dépenses imprévues et d'aider les commerçants et les cultivateurs malheureux et dignes d'intérêt, sans recourir à l'emprunt.

Où êtes-vous M. Depienne ? Ce gaspillage effréné des deniers de l'Etat, ces prodigalités au profit de quelques privilégiés a vidé la caisse publique.

Pour la remplir, il faut naturellement de nouveaux impôts, aussi les élabore-t-on pour nous les servir un jour ou l'autre en guise d'étrennes ou de... chocolat.

L'année prochaine, malgré la promesse formelle de M. le Résident général de ne créer aucun impôt nouveau sans l'avoir préalablement soumis à la Conférence Consultative, nous amènera l'établissement des droits de licence, puis la patente viendra avec les droits sur les alcools, sur le café, sur le sucre, sur le pétrole.

Comme elle n'est pas écrasée, c'est qu'il aura la vie dure.

Cette année qui disparaît emportant une partie de nous-même a vu l'attentat à la liberté de la presse et du commerce par le cautionnement, elle a vu des palinodies sans nombre, mais que n'a-t-elle pas vu ? elle emporte bien des vilenies...

Que n'emporte-t-elle M. Millet dans des sphères plus élevées, dans des pays plus vastes où il pourrait déployer sa puissante intelligence, trop imaginative pour un petit pays comme le nôtre, exercer son autorité sans contester ni contrôle !

Que lui faut-il ? L'Annam, le Tonkin, la Cochinchine et le Cambodge réunis en un seul gouvernement sont là, à portée de sa main. Qu'on déplace Doumer et qu'il les prenne. Qu'on lui crée une vice-royauté avec un très gros traitement si cela peut faire son bonheur, mais pour dieu, qu'on n'impose pas plus longtemps à un million 500.000 âmes un homme qui malheureusement pour nous n'entend pas grand chose à nos affaires, il ne l'a que trop prouvé dans la crise que nous traversons depuis son arrivée en Tunisie et dont il est impuissant à trouver la solution du problème qui sauvera ce pays de la ruine à laquelle il court à pas de géant.

Débarrassée enfin de ce poids qui l'écrase, allégée de toute la kyrielle de fonctionnaires inutiles dont il s'est entouré comme à plaisir, véritables parasites du budget, la Tunisie sous la direction d'un administrateur habile qui saura juger la situation en sautant du bateau, reprendra vite sa place au soleil.

Elle renaitra à la vie, à la prospérité, elle reprendra enfin le cours de ses destinées.

Souhaitons que l'année 1898 nous amène ce résultat heureux.

Em. LACROIX.

La Dépêche Algérienne publiait le 23 décembre la dépêche suivante :

Lundi soir à sept heures, une dizaine d'individus se sont présentés à La Mamouba, au palais de Si Bel Lamine, colonel de l'armée beylicale en retraite. Plusieurs portaient les costumes d'agents de police. Ils frappèrent aux portes au nom de la loi. Quatre gardèrent les issues, les autres prétendirent effectuer des perquisitions pour rechercher un dépôt de fausse monnaie.

Ils ont mis la maison au pillage respectant seulement la chambre des femmes.

Si Bel Lamine avait reconnu la supercherie, mais vieux et seul il ne put opposer aucune résistance.

C'est une bande de malfaiteurs siciliens qui sont restés inconnus.

Nos renseignements particuliers corroborent absolument le récit de la Dépêche Algérienne, mais nous voulons cependant croire à un récit fantaisiste et attendons de la direction de la sûreté un démenti formel que nous enregistrons avec plaisir.

UN COUP DE TORCHON S. V. P.

Quand on se prend à examiner de près le fonctionnement de la justice musulmane, on reste confondu en présence des... erreurs qui se commettent chaque jour, sous les yeux bienveillants d'une administration que l'Europe ne nous a jamais enviée et dont les aspirations tendent à nous faire remonter de quelques siècles aux époques mémorables de la féodalité.

Les plaintes qui nous parviennent de toutes parts sont édifiantes à cet égard et jettent un jour nouveau sur

les mœurs tant soit peu singulières des tribunaux d'exception dont la Régence est dotée, grâce au bon plaisir du haut fonctionnaire qui tient ses assises judiciaires au palais de Dar-el-Bey.

Tous les instantanés de quelque part qu'ils viennent, émanassent-ils même du journal local qui passe pour recevoir les inspirations de la gent prudent-homme, ne modifieront pas d'un iota le chaos du char de Thémis, livré malheureusement à des mains débiles, incapables de lui imprimer une direction salutaire.

Tout en dégageant des critiques que nous formulons avec un peu de sévérité, la personnalité de M. Berge, directeur des affaires judiciaires près le gouvernement tunisien, nous devons reconnaître cependant que les dépenses considérables nécessitées par ce déploiement de justice foraine sont en disproportion avec les services rendus.

Les heureux résultats que l'on en attendait sont purement négatifs et démontrent une fois de plus la nécessité de supprimer toutes les juridictions musulmanes à quelque ordre élevé qu'elles appartiennent.

Nous estimons, en effet, que l'on ne peut s'empêcher d'être trop grande admiration pour des magistrats qui ne reconnaissent d'autre justice que la leur, car elle seule est souveraine et sans appel.

Nos potentats les mieux huppés ont d'ailleurs déclaré en maintes circonstances, qu'ils n'avaient aucune action sur les « chats fourrés » de cette essence particulière.

Les nombreux exemples sont là qui témoignent de notre bonne foi et du désir exprimé par la majorité de la population tunisienne d'en finir avec le règne des abus d'un autre âge.

Nous ne nous dissimulons point la rudesse de notre tâche ; mais avec l'énergie dont nous sommes capables, inspirés par le sentiment du devoir accompli, nous saurons intéresser à notre cause, qui est celle de tout le monde, les esprits les plus éclairés du parlement ; et avec leur aide, nous avons la ferme conviction que nos efforts seront couronnés de succès.

Il nous revient qu'un fonctionnaire d'une de nos administrations locales pratiquerait en grand ce que partout ailleurs qu'en Tunisie on dénomme un crime de prévarication.

Si nous nous abstenons de nommer le personnage en question c'est que les preuves matérielles nous manquent, mais il serait facile à l'administration à laquelle appartient cet individu de le prendre en délit en contrôlant le travail dont il est chargé.

Vive la Faillite !

Pendant que la Tunisie — heureuse et prospère disent les organes officiels et les aveugles — se débat dans l'ornière où l'ont enfermée les politiques et les budgétivores de tout acabit, au moment où le commerce est dans le plus complet marasme, à l'époque la plus triste de son histoire, ou les faillites se multiplient, nous avons été très étonnés de voir quelques favoris du tribunal se réunir en un banquet qui fera époque.

Les syndics de faillites ont en effet résolu de célébrer dans des agapes fraternelles cet âge d'or... pour eux.

Ils ont banqueté — et comme l'argent ne leur coûte pas cher — à 20 francs par tête, dans une brasserie locale.

C'est un joli denier versé par ces misérables faillis et par les infortunés créanciers.

On a oublié de les inviter à cette noce dont ils payent les frais, malgré eux.

Il est vrai que la liste aurait été longue et que la cotisation aurait dû être plus élevée.

aurait pu être prononcé par le doyen, par exemple, de la corporation : « je bois à la multiplicité des faillites car sans elles nous n'aurions pas de pain. »

A quoi un des quatre nouveaux promus aurait pu répondre par devoir autant que par reconnaissance :

« Je m'associe au toast de notre doyen : mais comme il ne faut pas oublier ceux qui nous font vivre je lève mon verre en l'honneur du tribunal de Tunis de qui nous tenons notre mission. »

Le champagne a coulé.

La joie, comme les coupes, était débordante, mais ces messieurs auraient mieux fait ce nous semble, au lieu de festoyer ainsi à la misère de tant de négociants, de faire une collecte pour les malheureux sans feu ni lieu qui abondent à Tunis et auxquels on ne songe jamais, mais ventre satisfait n'a pas d'oreilles et les liquidateurs de la Régence ont préféré se donner une indigestion que de donner une miette de leur festin à ceux qui souffrent. Plaignons les.

Nous prions l'auteur de la lettre dans laquelle il est question de chemin de fer, d'un officier déserteur et de tripatoillages, de vouloir bien passer au bureau retirer les pièces qu'il nous a remises.

Pour des raisons que nous lui expliquerons, il nous est impossible d'insérer sa missive.

Un Gas de Justice

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, nous donnons le texte exact, complet, de la lettre écrite il y a quelques années par M. le baron d'Orlès, alors secrétaire, non suspendu, du Contrôle Civil de Tunis, à Monsieur le Résident Général Rouvier.

Tunis, le 7 Juin 1893

A Monsieur Charles Rouvier
Résident Général de France,
à Tunis.

Monsieur le Ministre

Je viens de commencer une étude sur l'Afrique Française et les dangers qui la menacent.

Elle contient le fruit de 25 ans d'Afrique et elle est faite de tout l'amour que j'ai pour mon pays.

Avant de la livrer à la publicité, je me sens, cependant, pris d'une crainte subite : il y a ça et là, dans mon livre des pages un peu dures pour ceux, quels qu'ils soient, qui arrêteraient l'essor de notre colonie naissante.

Si je dévoile aux yeux du lecteur Français les agissements des étrangers, si je dénonce les vices de l'administration tunisienne et les... erreurs de certains fonctionnaires, c'est que je n'ignore pas qu'en France on ne connaît rien de la Tunisie et que nos ministres sont souvent aussi peu instruits que le public des choses de ce pays.

Il faut renseigner les uns et les autres. Mais, je crains, Monsieur le Ministre, qu'il ne vous semble, à vous, dont je relève comme Français et comme fonctionnaire, que je frappe trop fort et que l'indignation me rend injuste ; c'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous demander une audience, afin de pouvoir vous présenter mon œuvre et vous donner, en même temps, la preuve que, malgré l'appareil rigueur de certains passages, je suis resté presque toujours bien au-dessous de la vérité.

J'espère que, si vous voulez bien m'entendre, vous resterez convaincu, comme moi, de l'utilité de cette publication.

Pour moi, je suis trop heureux, si elle peut vous être utile, dans la grande œuvre de réorganisation que vous avez entreprise avec tant de courage et de talent.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre, Votre très dévoué serviteur.

BARON C. D'ORTÈS.

Tel est le document qui aurait été incriminé et sur lequel Monsieur le Résident Général d'aujourd'hui aurait tablé — d'après Monsieur Bonnier-Orléan — pour refuser à M. d'Orlès l'indemnité à laquelle il croit avoir droit et la modification de son état de suspension.

Rien dans cette pièce ne décèle la menace ou l'intimidation.

M. le Résident Général Rouvier ne fit alors à M. d'Orlès aucune observation sur sa rédaction. Il se borna à remercier l'auteur en lui déclarant que cette publication n'était pas opportune.

Ce fut tout.

La brochure ne vit pas le jour. M. le Résident Général Rouvier avait manifesté le désir qu'elle ne parût pas. M. d'Orlès s'est incliné.

Comment a-t-on pu considérer cette lettre comme une tentative de chantage ? Il faut avoir pour cela une bien robuste foi

NOS ÉCHOS ET NOUVELLES

Le dernier mouvement diplomatique comprenait la nomination de M. Rouvier, notre tant regretté Résident général comme ministre à Lisbonne.

Il marche à grands pas vers une ambassade.

Que nos vœux l'accompagnent ?

M. le Résident général aura l'honneur de recevoir demain matin, à neuf heures et demie, la Colonie française ; d'y entendre les doléances du Commerce, de l'Agriculture et du 3^e Collage et de prononcer un de ces discours charmants et enchanteurs comme il a le talent de les faire.

Mais il est probable que de la parole... à la mise en exécution des promesses qui seront faites, il y aura aussi loin que de la coupe... aux lèvres.

On annonce la prochaine suppression de la Trésorerie aux armées dont le service serait assuré par les Contributions diverses.

La population regrettera vivement les chefs de ce service MM. Masselot et Mermet qui n'avaient su que se créer des sympathies dans toutes les classes de la Colonie.

On se rappelle s'être écrié au Quai d'Orsay, du nombre toujours croissant de célèbres sinécures qui dévoreraient notre budget. Cette invasion de parasites est aussi inquiétante que les vols de sauterelles. Le gouvernement de la métropole se soucie de la situation au point de faire rapporter un certain nombre de nominations scandaleuses de ces derniers temps.

La société des officiers de réserve et de l'armée territoriale résidant en Tunisie donnera le 8 janvier au palais des sociétés françaises, un grand bal dont le produit est destiné à l'entretien des tombes des militaires morts en Tunisie.

On ne peut que féliciter les membres de la société de poursuivre une œuvre aussi noble et patriotique et nous souhaitons que les efforts de tous les invités viennent couronner de succès le but si noblement entrepris par les officiers de notre armée de 2^e ligne.

Il n'y a pas en ce moment à Tunis, un homme plus exposé aux attaques les plus virulentes que M. Poulblon, ancien président de la Chambre de Commerce. Si la générosité n'est pas le propre de certaines natures, l'envie et la jalousie semblent être la caractéristique de certains autres.

Nous avons d'autant plus le droit d'émettre notre sentiment à cet égard, que nous n'avons jamais compté au nombre des adulateurs de M. Poulblon, au contraire.

On parle en haut lieu, mais nous ne donnons la nouvelle que sous les plus expresses réserves, d'une permutation qui est appelée à produire une grande sensation dans le monde diplomatique et ailleurs. Il s'agirait d'envoyer M. Millet au Soudan, en qualité de gouverneur général, en remplacement de M. Chaudié qui viendrait occuper les hautes fonctions de Résident général à Tunis.

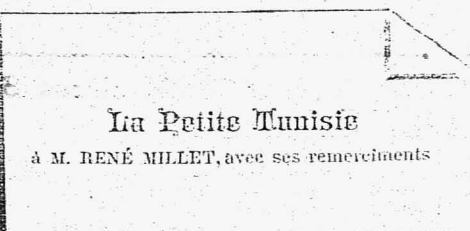
Comme étrennes de jour de l'an, on ne pouvait pas en rêver de meilleures pour la colonie française.

Les habitants de Bizerte, lors du passage du Résident dans leur localité ont demandé que leur gare fut dotée d'une marquise. M. Millet a promis de faire droit à leur légitime revendication, mais le Résident devrait bien également étendre sa sollicitude à Béja, Souk-el-Arba, Radès et Ghardimou, la station frontière, qui n'ont pas davantage de marquises que Bizerte.

ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

E. BOSSY
Agent Général pour la Tunisie
Entrepôt : 13, rue de Danemark, Tunis

O vulgaire cactus, qui l'eût cru ?
Voilà qu'un trio, s'est formé pour l'obtention d'un brevet destiné à enrichir la collection du musée des inventeurs, d'une perle rare : la fabrication de la pâte à papier en employant du cactus avec ou sans épines.
Et zéar-que dis-tu ?



Nous avons reçu, lors de son apparition, la brochure, superbement écrite, qu'a fait paraître M. Vassel, sur le tracé de la voie ferrée qu'il préconise de Thala à Bizerte par le Kef et Souk-el-Khemis, mais nous avons attendu que les avis se fassent connaître pour donner le nôtre.

Comme ligne stratégique le tracé Bizerte - Souk-el-Kemis - Kef - Thala doit avoir l'approbation de tous, mais comme ligne commerciale c'est par Tunis seule que l'écoulement des phosphates de Thala doit se faire.

En tous cas, la construction de la ligne de Bizerte n'empêcherait pas l'autre car l'abondance des gisements phosphatés amènerait certainement un trafic suffisant aux deux lignes qui seraient toutes deux construites à voie étroite d'un mètre.

En admettant l'éventualité d'une guerre avec une nation européenne et un débarquement de troupes ennemies à Bizerte, le tracé Souk-el-Khemis ferait gagner quelques heures aux troupes qui seraient dirigées d'Algérie sur ce point pour arrêter la marche en avant de nos adversaires.

Pour une fois nous avons presque des félicitations à adresser à M. Millet pour la série des diners et des réceptions qu'il se propose de donner en janvier et qui contribueront quelque peu à faire aller le commerce qui en a réellement besoin.

Nos félicitations seraient complètes si la première réception devait comprendre, en première ligne, les membres de nos colonies françaises de la colonie française avec les principaux des colonies étrangères et si, sous prétexte de deuil, les danses ne devaient pas être exclues des soirées résidentielles.

Mais il faut espérer que d'ici-là M. Millet reviendra sur sa détermination ; les deuils ne doivent avoir qu'une durée limitée quand on occupe une situation de Résident général.

La Chambre de Commerce d'Alger vient de protester contre les tarifs des compagnies de chemins de fer algériens.

Un journal local en profite pour engager M. le Directeur général des travaux publics de méditer l'avis émis par le gouvernement au moment où il vient de donner le monopole du transport des produits des régions du Kef et de Thala à une compagnie de chemins de fer qui, suivant la convention passée avec elle par l'Etat tunisien, aura le droit, pendant soixante années, d'appliquer aux marchandises transportées les tarifs prohibitifs de la compagnie Bone-Guelma et prolongements.

Le consul général d'Angleterre aura l'honneur de recevoir la Colonie britannique à l'occasion du Nouvel An, le 1^{er} janvier 1898 à dix heures du matin, au consulat général.

M. Gounouilhou, directeur de la *M. Girondo* est depuis quelques jours parmi nous.

On nous assure que M. Berge, le directeur bien connu de la justice tunisienne, n'ayant pu faire nommer son frère dans la magistrature tunisienne l'aurait engagé à se démettre de ses fonctions de procureur de la République à Guelma pour se faire inscrire au barreau de Tunis.

Il est probable que le cabinet du nouvel avocat ne désemplira pas de plaideurs indigènes.

Les magasins du **Petit Louvre** ont acquis cette saison une grande réputation parmi les jeunes gens mondains et élégants de notre ville. Leur immense rayon de belles draperies d'Elbeuf et de Bradford et l'habileté de leur coupeur leur ont attiré une clientèle masculine considérable que n'avait jamais pu satisfaire les fournisseurs auxquels elle s'était jusqu'alors adressée.

Dans quelques jours on va procéder aux travaux de démolition de l'ancienne cathédrale. Si nos informations sont exactes — et nous n'avons pour cela aucune raison d'en douter — la construction que l'on doit y édifier aurait été confiée à deux entrepreneurs... étrangers.

Nous n'avons rien à redire au choix fait par les propriétaires de la cathédrale, qui sont libres de choisir leurs entrepreneurs comme ils l'entendent, mais que ceux-ci s'abstiennent dorénavant de prôner dans les colonnes de leur journal la main d'œuvre française.

Ils auraient dû commencer par donner l'exemple.

MIEUX VAUT TARD...

Il y a paraît-il, à Tunis, une société qui porte le nom de bienfaisance, mais qui, modeste comme la violette, ne fait guère parler d'elle.

Cependant l'hiver avec son cortège de souffrances, de misères, de maladies est depuis longtemps commencé.

Rien n'a été essayé pour atténuer la rigueur de la saison et pour mettre à l'abri des intempéries ceux qui souffrent de la faim et du froid.

Dans un pays où les fonctionnaires moyens et gros forment une caste à part, on pourrait dire une aristocratie financière, il semblerait qu'une autorité quelconque eût dû depuis longtemps, en dehors de la société de bienfaisance, se mettre à la tête d'un comité chargé d'appeler la charité sur la légion des miséreux.

On s'en occupe, seulement ce jour d'hui.

Il aurait été bien facile cependant à M. le Résident Général de provoquer des dons, des souscriptions dans le monde officiel qu'il gouverne, pour venir en aide aux infortunés sans travail, aux malades sans soins, aux malheureux sans abri...

Est-ce que depuis deux mois, au moins, on n'aurait pas pu doubler le fourneau économique où ceux qui sont dans le besoin auraient pu se procurer des soupes chaudes ?

Est-ce que ceux qui ont tout à satiété n'auraient pas dû prendre l'initiative de provoquer l'assistance médicale gratuite ?

Est-ce que l'autorité n'aurait pas dû établir un second refuge, même plusieurs refuges, pour ceux qui sont sans asile ?

Mais dira-t-on, il faut de l'argent et le budget est obéré,

Il a été facile à M. le Résident Général d'emprunter 1.500.000 francs pour conjurer l'effet de la nullité ou de l'insuffisance des récoltes, il lui aurait été bien facile d'emprunter 200.000 francs de plus pour atténuer les effets du chômage et de la pauvreté.

Et si ce moyen ne plaisait pas rien n'empêchait, rien n'empêche de faire parmi les riches, les fortunés, les gens aisés, une souscription qui, préconisée par le Résident Général, aurait certainement donné de bons résultats.

Mais ceux qui possèdent, qui émargent de gros traitements, qui ont des emplois largement rétribués, qui jouissent de la vie, grâce aux deniers de l'Etat n'ont aucune pensée fraternelle pour leurs frères agonisants.

Il conviendrait de leur rappeler qu'ils ont une œuvre de philanthropie à accomplir, que le principe de la solidarité qui régit les nations civilisées n'est pas tombé en désuétude dans le Protectorat et qu'ils ont le devoir de donner à ceux qui n'ont rien.

Il est regrettable que M. le Résident général n'ait pas pensé que sa haute situation l'oblige à plus de générosité.

Ce n'est pas le gouvernement de la République française qui lui reprochera l'obole qu'il déposera dans

les mains du pauvre ; qu'il ne rougisse pas de secourir ceux qui ont besoin de tout et qui n'osent rien demander.

Allons ! Messieurs du gouvernement, la main à la poche, la main n'attend pas.

Notre excellent confrère de l'Union parlant de la mort de l'infortuné Darmon Joseph, dans son numéro du 26 courant, disait : « Ce fut un grand malheureux », nous dirons plus : « Ce fut un malheureuse victime ». Et victime, non pas de la compagnie à laquelle il appartenait et qui le croyant coupable avait voulu qu'il fut puni, mais victime de tout cet arsenal judiciaire qui commence au cabinet du juge d'instruction pour finir dans ces infécondes cellules où le malheureux prisonnier, innocent ou coupable, est forcé de coucher par terre sur une simple natte avec une mince couverture pour le couvrir même en plein hiver.

Et Dieu sait si dans cet entre de malheur il y fait froid et humide l'hiver avec des murailles d'une épaisseur extraordinaire, des fenêtres sans vitres et des portes en fer à claire-voie !

Darmon a subi près d'une année de prévention ; c'était le vœu à une mort certaine, avec l'état des locaux et la simplicité du matériel pénitentiaire.

Mais la vie d'un prisonnier, même innocent, compte-t-elle pour beaucoup auprès de nos justiciers de tout acabit ?

La salle d'audience de la cour d'assises retentit encore des souffrances morales et physiques endurées par cet infortuné pendant sa longue instruction.

Il faut espérer qu'avec la nouvelle loi qui vient d'être adoptée sur l'instruction judiciaire messieurs les magistrats seront obligés d'apporter un peu plus de célérité dans la lourde besogne qui leur incombe. Ce faisant, nous n'aurons plus à enregistrer des morts du genre de celle de Darmon.

UN FAIT INOUI

Nous nous proposons de signaler aux lecteurs de notre journal, les nombreux abus qui se commettent dans la ville de Béja, certains sont si scandaleux que l'on n'oserait même pas y croire, nous commençons aujourd'hui par un fait inouï qui est du reste à la connaissance de l'autorité supérieure.

Il y a quelque temps un nouveau-né fut trouvé à environ un kilomètre de Béja ; le commissaire de police fut chargé de faire une enquête, d'un autre côté l'autorité tunisienne avait chargé les cheikhs des différents quartiers de la ville d'enquêter de leur côté.

On s'en occupa, seulement ce jour d'hui, l'attention de voir un cheik, le nommé Tahar, se présenter dans des familles honorablement connues accompagné de deux sages femmes indigènes et forcer les jeunes filles de sulir une visite peu agréable. Environ soixante-dix jeunes filles honnêtes furent visitées, les parents qui s'y refusaient étaient menacés de trois cents francs d'amende (cinquante piastres).

Mais on l'affaire se corse, c'est que le cheik Tahar ne s'est pas contenté de faire visiter les jeunes filles dont les parents sont tunisiens, mais encore une jeune fille de 16 ans dont le père est *citoyen Français* ; ce cheik a profité de l'absence des parents de cette jeune fille, pour l'obliger à se faire... examiner.

Les parents indignés adressèrent une plainte à M. le Procureur de la République, une enquête fut faite, le cheik et les sages-femmes reconnurent les faits à eux reprochés, mais le cheik s'est déchargé sur le caïd, en déclarant qu'il avait agité suivant les ordres de celui-ci.

Nous connaissons si bien le caïd de Béja, que nous nous refusons de croire un seul instant qu'un ordre semblable ait été donné par lui.

L'enquête terminée fut adressée au parquet qui, à son tour, l'adressa au Gouvernement tunisien, depuis aucune suite n'y fut donnée.

Nous demandons dans la circonstance à M. le Contrôleur Civil, vice-consul de France à Béja, chargé de veiller à la protection de nos nationaux, de faire révoquer le cheik en question et s'il pense faire accorder au plaignant la satisfaction qui lui est due ?

La municipalité, lorsqu'on réclamait la pose d'un bec de gaz, un embellissement quelconque ou quelques travaux d'incontestable utilité, répondait invariablement au temps de M. André Cambiaggio : « Nous n'avons pas d'argent ! »

Nous n'avons pas d'argent était la formule consacrée.

Et pourtant, il eût été facile d'en trouver de l'argent en permettant à certaines catégories de magasins de pouvoir installer à leurs devantures des étalages moyennant, naturellement, un droit d'étalage calculé sur la surface occupée.

Nous soumettons l'idée à nos municipaux avec l'espoir qu'elle sera prise en considération.

Le commerce sera satisfait et la caisse municipale n'y perdra rien.

Travaux défectueux

Nous avons reçu la lettre suivante que nous recommandons à l'attention de M. le Directeur général des Travaux publics qui voudra bien s'assurer de la véracité des dires de notre correspondant occasionnel :

Sousse, le 15 Décembre 1897.
A Monsieur Lacroix, Rédacteur en Chef de la *Petite Tunisie*
Monsieur le Rédacteur.

Je ne me serais pas adressé tout d'abord à vous, si une feuille locale l'*Avenir de Sousse*, avait bien voulu insérer les quelques lignes qui vont suivre. Mais ce journal dévoué à la Compagnie des Batignolles, ayant refusé mon insertion, c'est à vous, Monsieur Lacroix, que je m'adresse comme étant le plus indépendant parmi les indépendants.

Je me trouvais, le 12 courant dernier, sur la plate forme qui conduit les voyageurs de Sousse à Kairouan. Un vent violent nous faisait ressentir tout ce qu'une mauvaise administration, met au service de ceux qui la paient trop largement. A une dizaine de kilomètres de Kairouan, les rosses de chevaux n'en voulant plus, il nous fut impossible d'aller de l'avant et force nous fut de descendre.

Bien m'en prit, car il me fut loisible de pouvoir examiner en détail les travaux de la société des Batignolles dont les rails croisaient en cet endroit ceux de la voie Decauville.

Je me permets de le dire bien haut, les terrassements sont faits d'une façon déplorable et quant au ballast, il est entièrement à rejeter. Aucune grande ni petite ligne de France n'accepterait comme ballast un composé de terre glaise et de cailloux.

Les conditions essentielles que doit remplir un bon ballast sont en effet les suivantes : 1^o la perméabilité, 2^o l'incompressibilité, 3^o l'homogénéité.

Comment, 1^o avec le ballast employé par la société, ce dernier sera-t-il perméable ? les pierres entourées de terre glaise formeront avec cette dernière un mastic qui, manquant d'élasticité, empêchera l'eau de circuler et nuira à l'assèchement de la voie.

2^o L'incompressibilité attendu que les matériaux ne sont pas purgés des débris provenant du cassage, que des pierres ont de 0,15 à 0,20 de diamètre avec d'autres qui n'ont que 0,02 et qu'en sorte il ne peut supporter sans tassement la pression des véhicules qui lui est transmise par l'intermédiaire des traverses.

Enfin, 3^o l'homogénéité qui manque totalement et qui assure la pression qu'il reçoit de la traverse et puisse y résister efficacement.

Il y a un fait certain qui découle de ce que je viens d'énumérer : c'est que les manipulations de l'entretien et les variations atmosphériques réduiraient sous peu le tout en boue, qu'il y aura déraillement et peut-être mort de gens.

Tout cela n'aurait pas lieu si le Contrôle de l'Etat vérifiait de temps en temps les travaux de la société des Batignolles et obligeait celle-ci à exécuter ces derniers d'après les règles de l'art.

Veillez agréer, etc.
J.-B. G.

L'Instruction judiciaire

Aux termes de la nouvelle loi sur cette matière qui vient d'être promulguée au *Journal Officiel Français* et qui est exécutoire ici, l'inculpé doit faire connaître le nom du conseil par lui choisi, en le déclarant, soit au greffier du juge d'instruction, soit au gardien chef de la maison d'arrêt ; l'inculpé détenu ou libre ne peut être interrogé ou confronté, à moins qu'il n'y renonce expressément, qu'en présence de son conseil ou lui dûment appelé.

Le Conseil ne peut prendre la parole qu'après y avoir été autorisé par le magistrat. En cas de refus mention de l'incident est faite au procès-verbal.

Le conseil sera convoqué par lettre missive au moins vingt-quatre heures à l'avance. D'après l'article 93 du Code d'instruction criminelle, l'inculpé doit être interrogé dans les vingt-quatre heures.

Voici en quels termes la loi précise ces formalités :

A l'expiration de ce délai de vingt-quatre heures, l'inculpé sera conduit d'office et sans aucun nouveau délai par les soins du gardien chef, devant M. le procureur de la République qui requerra du juge d'instruction l'interrogatoire immédiat. En cas de refus, d'absence ou d'empêchement dûment constaté du juge d'instruction, l'inculpé sera interrogé sans retard, sur les réquisitions du ministère public, par le président du tribunal ou par le juge qu'il désignera ; à défaut de quoi le procureur de la République ordonnera la mise en liberté immédiate de l'inculpé.

Voilà d'excellentes dispositions.

Reste à savoir si elles ne seront pas éludées dans la pratique.

La faculté accordée à l'inculpé de renoncer à être interrogé ou confronté en présence de son conseil me paraît grosse de dangers.

Le juge pourra toujours peser sur la détermination de l'inculpé et l'obliger à cette renonciation.

Quant à l'autorisation que le conseil de l'inculpé est obligé de demander au juge instructeur pour prendre la parole elle nous paraît devoir anéantir les effets de la loi puisque le magistrat pourra toujours refuser la parole au conseil de l'inculpé sans qu'il soit nécessaire de donner les raisons de son refus.

Enfin, cette loi constitue un mieux. Elle est dirigée contre le pouvoir omnipotent, sans contrôle, du juge d'instruction. Attendons-là à l'œuvre.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Encore !

Il nous revient que pour l'adjudication des draps de lit, torchons et autres articles de toile ou de coton destinés à notre futur hôpital civil, les choses se passeraient un peu trop en famille.

On nous assure, en effet, que certain soumissionnaire serait d'ores et déjà au courant et par conséquent bien avant les autres fournisseurs de la ville, des types, qualités, etc. qui seront exigés, ce qui lui permet de traiter avec des maisons de gros à des prix inférieurs à ceux de ses concurrents qui, lorsqu'ils seront avisés, n'auront pas le temps matériel de discuter les prix qui leur seront faits par leurs fournisseurs.

Nous signalons à qui de droit ce fait afin que l'auteur de l'indiscrétion commise soit tancé d'importance.

Doléances justifiées

De nombreuses plaintes nous sont adressées au sujet des lenteurs apportées par le greffe du tribunal de 1^{re} instance dans l'expédition des affaires courantes.

Nous espérons qu'il suffira de signaler les doléances du public pour qu'il soit remédié à cet état de choses.

DEMANDE PARTOUT LE BOCK ORBEC Boisson hygiénique

Autour d'une adjudication

Lors de l'adjudication pour l'huile à graisser nécessaire aux bâtiments de l'Etat à Tunis, qui a été adjugée à M. Bernard et Cie de Sfax, (société dotée par M. Hanotaux), M. Nadal, le négociant bien connu, a demandé qu'il fut inscrit au procès-verbal, que dorénavant les adjudicataires soient tenus d'avoir des agents français dans tous les ports pour effectuer leurs livraisons.

Un peu de lumière s. v. p.

Depuis mardi la gare française est éclairée à giorno et ressemble légèrement à la célèbre gare St-Lazare à Paris.

Mais les habitants d'Hammam-El-Lif et de Radès que leurs occupations retiennent à Tunis jusqu'au train du soir demandent si on ne pourrait pas distraire un peu de cette brillante clarté en faveur des gares précitées — Ceci pour leur éviter de se casser le cou.

ABSINTHE BERGER, verte et blanche, la seule sans rivale.

Ou l'on en boit, ou l'on ne boit rien ! Agents généraux et dépositaires : MM. FION Frères, à Tunis ; 12, rue Es-Sadikia ; à Sfax : rue Gambetta.

Un record

C'est décidément M. Ladislav, le bijoutier bien connu de l'Avenue de France qui détient le record par les mille et un objets, plus jolis et plus mignons les uns que les autres en bijouterie, orfèvrerie, entassés chez lui, que l'on aime tant à recevoir le jour de l'an.

Aussi, trop petit est le magasin de M. Ladislav pour contenir l'affluence d'acheteurs qui se pressent chez lui.

Bon nombre emportent de ces divertissantes boîtes à musique, d'autres préférant l'utile se rattrapent sur les excellentes montres Roskopf — dont la renommée est universelle quoique d'un prix minime.

Le chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, est transféré, rue des Tanneurs, 22.

Béja

Mardi 28 décembre a eu lieu à Béja le mariage de M^{lle} Charlotte Billiando avec M. François Mélin, lieutenant au 4^e zouaves en garnison à Tunis.

Nous souhaitons à Mme et M. Mélin beaucoup de bonheur et de prospérité.

Mot de la fin

Examen de philosophie : D. Quel est le sort qui vous paraît le plus à plaindre ? R. Celui du soldat auquel Clovis fendit la tête d'un coup de francisque (*Rien de Serecy*) parce qu'il refusait de partager un plat de Soissons.

TAPIN.

SALON MARSEILLAIS -- CHAPELLERIE MODERNE

tels que : chemises, mouchoirs, chapeaux, chaussures sur mesure faites par le maître cordonnier Tabouca. — Parfumerie, choix considérables de gilets de laine, cravates en tissus nouveaux en cravates et autres articles de fantaisie. Chaussures, tricots, caleçons, gants, foulards, parapluies, cannes, chaussures sur mesure pour dames. Prix défiant toute concurrence. Facilités de paiements, notamment pour les employés d'administration. — Tout achat atteignant 15 fr. payés comptant donne droit à 8 tickets pour la barbe.

Maison A. MAROUANI
1, rue de la Commission — TUNIS
assortiment complet
D'ARTICLES POUR HOMMES
en tous genres. Tous les mois, articles nouveaux.

EXPÉDITION DANS L'INTÉRIEUR FRANCO DE PORT POUR LES ACHATS AU-DESSUS DE 15 FRANCS

Montres Remontoirs
OR, ARGENT ET NIKEL
Tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE
HORLOGERIE-BIJOUTERIE
A. PORTAIL. — TUNIS. 16. Avenue de France. — TUNIS

CHAINES
OR, ARGENT, ETC., ETC.
Assortiment pour mariages
Réparations Garanties

A LA MAISON UNIVERSELLE

COMPAGNIE COMMERCIALE DE LA REGENCE DE TUNIS, rues Al-Djazira et de Castille

EXPOSITION GÉNÉRALE DE JOUETS & ÉTRENNES L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET QUI EXISTE A TUNIS

à des prix au-dessous de tout ce qu'on peut offrir

Bonnons, Articles de Paris, Jouets, Objets mécaniques & électriques, Meubles, Statues

PELLET & AZERM 3, Place de la Résidence, 3 QUINCAILLERIE, Articles de Ménage, de Chauffage, d'Éclairage, outillage d'Agriculture, fers, métaux, etc.

Spectacles et Concerts

Folies-Bergère

Tous les soirs à 8 h. 1/2 — Concert — Spectacle — Attraction.
Les Samedis et Dimanches, grande matinée à 3 heures.

Demain Samedi 1^{er} Janvier 1898

BAL PARÉ MASQUÉ TRAVE-TI

à minuit
Entrée : 2 fr. par cavalier
Lundi 3 Janvier
pour deux représentations seulement

Le Trio OXATO
Le Roi du tapis des Folies-Bergère de Paris
RESTAURANT de 1^{er} ORDRE
Ouvert jusqu'à deux heures du matin

Pour les Étrennes

M. E. Montelatecci, pâtissier, 5, avenue de France, informe sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An, il leur fera sous forme de **rabais**, une prime de 10 % sur les prix des **bonbonnières, boîtes, sachets et paniers** qu'il vient de recevoir et qui sont d'un genre tout à fait nouveau et du plus bel effet. Il vient en outre de recevoir un grand choix de bonbons, tels que : fondants fourrés, panachés doubles et simples, truffes, chocolat-crème, nougat, pistaches, pralines, etc.

Fruits confits de 1^{re} qualité le tout venant des premières maisons de Paris. Spécialité de dattes farcies aux pistaches candies et caramélisées à 1 fr. le kilo.
Envoi de colis postaux pour tous pays

CHAPPELLERIE A L'HÉRISSE

Rue d'Italie et Passage de Bénévent
La maison a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle :
qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de chapeaux dernière mode en toutes genres, Chemises, cravates, faux-cols, gants, cols pour dolmans, etc., etc.
Expédition dans toute la Tunisie
PRIX MODÉRÉS

Grand Restaurant Luthy

TUNIS — 17, rue d'Espagne
DÉJEUNERS ET DINERS A 1 FR. 50
Cachets à 1 fr. 25

SALONS PARTICULIERS — JARDIN
Cuisine Soignée — Service Irréprochable

Aujourd'hui Vendredi à 3 heures
Ouverture du

CAFÉ-BRASSERIE des CHAMPS ÉLYSÉES

près de la nouvelle cathédrale
Consommations de marque — Service de premier ordre — Café extra — Restaurant à la carte — Prix modérés

TUNIS - Imprimerie du Commerce - TUNIS

Le Gérant : H. BONHOUR

Quinquina Vincent

(Marque déposée)
VENTE DES VINS DE L'ARCHEVÊCHÉ DE CARTHAGE
Gros et Détail
EXPÉDITIONS PAR CAISSES ET PAR FUTS
DANS TOUS LES PAYS

On expédie par Colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN

TUNIS. — Rue de Bône. — TUNIS
Ouvert toute la nuit

Restaurant à prix fixe et spécialité de repas sur commande

Plat du Jour
LIQUEURS DES PREMIÈRES MARQUES

BIÈRE DE LA LOIRE
On prend des pensionnaires

RAYMOND VALENSI
Ingénieur-Architecte
22, — Rue de Russie. — 22.

Immeubles de rentes — Construction industrielle et rurale — Arrosage — Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE
8, Boul. de Paris, TUNIS

SPECIALITÉ DE PAINS VIENNOIS
Croissants au beurre
Pain de gluten. Sandwichs. Petits pains pour restaurants et hôtels
Chaque soir à cinq heures : PAIN FRAIS
ON PORTE A DOMICILE

AU CHAPEAU MODELE

13, rue d'Allemagne, TUNIS
Madame Boyer a l'honneur de prévenir ses clientes et le public, qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux, dernière création, des premières maisons de Paris qu'elle livrera à des prix défilant toute concurrence.

CABINET DE CONSULTATIONS juridiques

Charles Maréchal
55, rue Al-Djazira, 55 — TUNIS
Direction de toutes procédures. — Représentation en justice. — Rédaction de conclusions. — Recouvrements, etc.

UN JOLI CADEAU c'est d'offrir un beau flamant rose du lac de Tunis. Le flamant en peau seulement peut s'expédier par colis postal. — M. BLANC, rue Al-Djazira, 16.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
Em. GRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

BAPTISTIN BREMOND

Entrepreneur de menuiserie
Rue de Belfort et Avenue de la Marine, Tunis

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Napoléon** Le Haut son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourisseries, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

se défier des contrefaçons
Dépôt : PHARMACIE NÉE.

FABRIQUE DE GANTS

en tous genres

Gants sur mesure — Nettoyage de gants
ALPHONSE VESSIÈRE
12, rue de l'Église, 12 — TUNIS

A l'occasion des fêtes de Noël et du 1^{er} de l'An, grande mise en vente de gants de peau pour hommes et pour dames — Spécialité d'articles pour officiers — Gants de soirée — Choix immense d'articles riches pour étrennes.

G^{de} Pâtisserie-Confiserie

A. BOURRELY
24, Avenue de France, 24. — TUNIS

la plus ancienne Maison Française de Tunis.

Spécialités de Dattes Farcies
Marrons glacés, petits fours, pièces montées, glaces, sorbets, pâtisseries fines pour mariages, baptêmes, noces, bals, etc.
COLIS POSTAUX

René Delarue

14, Rue d'Espagne, 14
TUNIS
Vins de France et de Tunisie
Rhum Sainte Lucie
Eau-de-vie fines de marc et de vin

GRANDE EPICERIE PARISIENNE

MAISON RIBET NEVEU
14, rue d'Espagne, Tunis
Z. GENEVAY, successeur

Dépositaire des produits à la marque Félix Potin.

Médailles d'Or et d'Argent à l'Exposition universelle de Bruxelles 1897 et au Concours Général Agricole de Paris, 1897

Expédition de colis-postaux

DATTES, MANDARINES
ET ORANGES
POUR TOUS PAYS

GRAVURE

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
A. Clément
TUNIS 13, rue Al-Djazira 13, TUNIS
(en face la Papeterie J. Picard et C^{ie})
Gravure sur bijoux

Musique, Pianos, Instruments

M. Durazzano
6, rue de la Commission, 6
Vente, Echange, Location de Pianos

Accord et Réparation
Représentant des maisons Pleyel, Wolff et C^{ie}, et A. Bord. Seul dépositaire de la maison Boisselot.

100 Pianos pour la Locations 100 N.B. — Sur les prix de chaque fabricant, la maison Durazzano fait les mêmes réductions que les fabriques.

Tous les pianos sont garantis

36 Mois de Crédit

The Petroleum Co

SOCIÉTÉ DES PÉTROLES RUSSES
C. P. Muscat — Tunis
Opérations en gros — Service à domicile en bonbonnes de 10 litres à 1 fr. 30.
BUREAU 38 rue d'Italie

MAISON LEGLER PERNOD

extrait d'absinthe véritable

FONDÉE EN 1857

la seule ayant usines à PONTARLIER, Doubs, et COUVET, Suisse

AGENT GENERAL POUR LA TUNISIE

LOUIS CASALONGA. - TUNIS

Grand Bazar de la Porte de France

J. MATITIA

TUNIS — 15, Avenue de France, 15 — TUNIS

GRANDE SPECIALITÉ D'ARTICLES A 13 SOUS
Pendant tout le mois de Décembre

GRANDE

MISE EN VENTE DE JOUETS & ARTICLES D'ÉTRENNES
à des prix défilant toute concurrence,

ALLONS TOUS AU GRAND BAZAR DE LA PORTE DE FRANCE
TUNIS. — 15, avenue de France, 15 -- TUNIS.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS

Rue Es-Sadikia et rue d'Allemagne. — TUNIS. — Rue Es-Sadikia et rue d'Allemagne

Siège social : PARIS, 9, Cité d'Hauteville

A L'OCCASION DES FÊTES DU PREMIER DE L'AN
EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE D'ARTICLES POUR ÉTRENNES

Jouets, Tableterie, Objets d'art et de fantaisie,

Petits meubles, Bijouterie, Orfèvrerie, Maroquinerie, Articles de fumeurs, etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE ÉTRENNES UTILES A TOUS LES COMPTOIRS. PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

CACAO DEVINCK

FABRIQUÉ MÉCANIQUEMENT

PAR UN NOUVEAU PROCÉDÉ PERSONNEL A LA MAISON DEVINCK
permettant de ne pas recourir, pour le déburrage

A L'EMPLOI DE PRODUITS CHIMIQUES

CHOCOLAT DEVINCK PARIS
 HORS CONCOURS

Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax
 Société anonyme au capital de trois millions de francs, avec garantie du Gouvernement Tunisien.
 Siège social à Paris

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE TERRAINS A BATIR
 situés au nouveau port de Sfax

Le public est informé que le mercredi 19 janvier 1898, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans le magasin n° 2 de la Compagnie des Ports, sur le terre-plein ouest du bassin de Sfax, à la vente aux enchères publiques de 39 lots de terrains situés aux abords du port de Sfax.

La contenance moyenne des lots est de 400 à 500 mètres carrés et leur mise à prix varie de 10 à 15 fr. le mètre carré, suivant la situation.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports : à Tunis, 19, rue Es-Sadikia; à Sousse; à Sfax, et au siège social, 17, boulevard de la Madeleine, à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie, sur le terre-plein ouest du bassin, à Sfax.

Salon de Coiffure Français
 tenu par M. P. FOURCADE
 En face des bureaux de la Compagnie des Ports, passage de Bôneville. Salon ouvert toute l'année de six heures à minuit

FEUX D'ARTIFICE
 en tous genres
J. Paonessa, Artificier
 Fournisseur de S. A. le Bey et la ville de Tunis
 22, Avenue de la Marine. — Tunis
 Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpents, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.
 Prix défiant toute concurrence

"A L'ARC-EN-CIEL"
 Maison E. CRÈCHE & BILLAULT
 12, Rue d'Italie — TUNIS
 Droguerie, Couleurs, Vernis, Brosseries
 Encadrements, Spécialités pour Mines et 4^e mine

MOULIN A VENT
 EN ACIER GALVANISÉ
 pour l'Irrigation et l'Industrie
 le plus fort et le meilleur marché du monde fonctionnant par la brise la plus légère et résistant aux tempêtes les plus violentes.

ÉTABLISSEMENT DE DEVIS
 Nous répondons à toute demande renfermant les indications suivantes:
 1° Indiquer s'il y a des obstacles dans un rayon de cent mètres du moteur; quelle en est la hauteur.
 2° Donner le diamètre du puits, sa profondeur totale, et la hauteur d'eau en été et en hiver;
 3° A quelle distance au-dessus de la margelle du puits désire-t-on surélever l'eau;
 4° Quelle quantité d'eau désire-t-on par heure.

E. FAURE & C^{IE}
 24, rue d'Italie, 24 — TUNIS
 Samedi 25 Décembre 1897 et jours suivants

GRANDE EXPOSITION
 et Mise en Vente DES

JOUETS & ARTICLES POUR ÉTRENNES
 MAISON DE CONFIANCE — PRIX FIXE

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS — 12, rue d'Italie — TUNIS
 ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES DES SUFFÈTES
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, et présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes souffrantes par les chaleurs, Colériques, d'Emploi certain, pour brûlures, plaies, excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

CARTHAGE
Grand Hotel St-Louis de Carthage
 MAISON FRANÇAISE
 Hôtel recommandé du T. C. F. et du C. T. G. anglais; à proximité du Musée et de la Cathédrale; bâti sur le mur de 7 mètres d'épaisseur de la citadelle romaine; au centre des principales ruines, à cinq minutes du chemin de fer.
 25 Chambres très confortables — Salle de 100 couverts
 CUISINE SOIGNÉE — PRIX MODÉRÉS

PIERRE DE NABEUL
 Adoptée par la Direction des Travaux Publics, le Génie Militaire et MM. les Ingénieurs-Architectes.
DEPOT : Gare française
Graignic, entrepreneur
 15, rue de Grèce, Tunis

TRANSIT INTERNATIONAL
P. DANA & PAVAN
 TUNIS. — 12, rue Es-Sadikia.
 CORRESPONDANT SPÉCIAL DU BUREAU AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER DE MARSEILLE

CONRAD Frères, agents
 Emballages, débarquements, service des bagages aux arrivées et départs des paquebots;
 Tarifs spécial pour les officiers;
 Magasins de dépôt, opérations en douane, avances sur marchandises, camionnage pour la ville et la campagne, déménagements.
 La Maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.

A. GAUVAIN
 Dépositaire des produits de la Maison SAINT FRÈRES
 7, rue Amilcar, 7 — TUNIS
 Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, septain — cordages et ficelles.

GRANDE BOULANGERIE et Pâtisserie Anglaise
WAGNER et ALBRECHT
 24, Rue d'Italie, 24. — TUNIS.
 Brioches. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.
 Pains de luxe et de ménage. — Spécialités de pains anglais. — Biscuits. — Pâtis fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. — Fournitures pour soirées, baptêmes, Mariages et Bals.

DOMAINE DE POTINVILLE
 P. POTIN, propriétaire

CHAUX hydraulique ET CEMENTS
 DEPOT
 rue du Portugal
 Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.
 Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne
 Ciment de Grappiers prise lente) 40 fr. la tonne.

BANQUE DE TUNISIE
 SOCIÉTÉ ANONYME. Capital 3.000.000
 Siège social à TUNIS
 OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons, Reports. — Ouvres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.
 Souscriptions — Emissions

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 SOCIÉTÉ ANONYME
 Cap 15.000.000 entièrement versés
 Comptoir de Tunis
 Avenue de France
 Escompte — recouvrements — avances sur titres et ma chandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.
 Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 1/2 — Bons de caisse — bons trois ans et deux ans, 3 1/2 — bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/10 — bons à cinq ans, 4 1/2 0/10

A VENDRE
 UN TERRAIN, situé boulevard de Paris, près du passage à niveau, contenant 684 mètres carrés, ayant trois façades, MELR, immatriculé, conditions avantageuses. S'adresser au Journal.

DEPOT DES CAOUTCHOUCS
TORRILHON & C^{IE}
 DE CLERMONT-FERRAND
 TUNIS — 18, rue de Constantine, 18 — TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. — Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. — Courroies pour transmission et transporteurs. — Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. — Corde caiffat, graisseur (brevet s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, feuille plombagine matique Torrillon (brevet s. g. d. g.) — Tapis pleins et à grilles. — Garniture carbonium, etc., etc. — Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) — Garniture de roues de tous systèmes. — Tapis pleins et à grilles. — Pneumatique Torrillon (brevet s. g. d. g.) — Le touriste (brevet s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. — Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, molletières, houzeaux, tubes, etc., etc.

S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.

ÉPICERIE & COMESTIBLES
DOURA FRÈRES GROS
 DÉTAIL
 25-27, rue des Glaciers. — TUNIS

Denrées Coloniales, Légumes sèches, Conserves Alimentaires
 Semoules et farines. — Pommes de terre
 Liqueurs ordinaires et de premières marques

TERMINUS-HOTEL
J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE
 TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

Épicerie de la Régence
S. ATHANASIOU et C^{ie}
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

Denrées coloniales, Conserves, Salaisons — Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages, Liqueurs des premières marques.
 La Maison se recommande par ses produits de premier choix et la modicité de ses prix.

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
 Société Anonyme. Capital 30 millions
 Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue 2 1/2, 6 mois 2 1/2, 1 an 3.

M. Louis FOUBERT, Courtier Maritime ET COMMERCIAL
 TUNIS. — 14, RUE ES-SADIKIA, 14. — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉS EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
 Service Spécial de Déménagements
MAGASINS DE DEPOTS

Commission - Importation - Exportation
A. HAUERWAS
 TUNIS. — 17, rue d'Italie, vis-à-vis de l'Horloge de la Poste, 17.
 Vente et Achat

Fruits frais, primeurs, pommes de terre, légumes, fruits secs. — Plantes d'ornement et de fleurs. Arbres d'ornement, arbres fruitiers. — Volailles, gibiers, œufs. — Colis postaux de dattes, mandarines, oranges, cédrats, citrons, etc., etc.

Bureau de placement pour domestiques

AU BON JARDINIER
REBOURGEON-RYON
 Marchand-Grainier
 23, rue de Portugal — TUNIS

Graines potagères
 fourragères et de fleurs

seule Maison pouvant garantir la pureté des espèces, la qualité germinative de ses produits tous d'origine française
A PARIS, la maison Vilmoren Andrieu et C^{ie}; A LYON, ALGER les meilleurs producteurs
 Compositions pour Garçons, Prairies, Permanentes
 Temporaires

Vèseces du Poitou, Seigle d'hiver de Brie, Ceilletons d'artichaut, Griffes d'asperges, Plants fraisiers, Raphaïa choisis pour ouvrages de dames, ligatures, etc.

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

Aux Armes de Saint-Étienne
C. BOURY, Armurier
 23, RUE AL-DJAZIRA. — TUNIS

Armes de chasse et de tir, articles de chasse
 BICYCLETTES des premières fabriques françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 ATELIERS de REPARATIONS pour armes, bicyclettes, balances
 DEPOT DES POUDRES de mines et de chasse

MAISON TOUZE DE MAGNY
 20, rue d'Italie et rue d'Allemagne, 8
 Du 25 octobre au 30 avril, M. Touze tiendra à la disposition de ses nombreux clients des

DATTES PREMIER CHOIX
 En colis postaux de 3 kilos 5 fr.
 — 5 — 7 fr. 50

Trois caisses de 1 k 1/2, formant un seul colis de 5 kilos 8 fr. rendues franco à domicile; rendues en gare, 0 fr. 25 de réduction.

Nos caisses sont recouvertes d'une photographie sujet tunisien.

Panier de 3 kilos, mandarines ou oranges, 5 fr.
 Panier de 5 — — — — — 6 fr. 50
 0 fr. 50 de réduction en caisses de 3 ou 5 kilos.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
GROS & DÉTAIL
 MAISON FONDÉE EN 1884
 24-26, rue d'Italie. — TUNIS — 24-26, rue d'Italie.

AIMÉ EYRIÈS

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Café vert Moka... le kilo 3 20	Pernod fils... le litre 2 25
— Martinique... 3 20	Cognac Martell... la bout 5 25
— Santos... 2 50	Eau-de-vie de vin vieille 1 25
— Rio extra... 2 40	Chartreuse jaune le litre 6 60
— Rio ordinaire... 2 25	— — — — — 1 1/2... 3 60
Sucre scié Lebaudy, 1 k. « 60	Rhum St James, le litre 3 50
— — — — — « 50	— — — — — 1 1/2... 1 90
Bougie sup. Fournier paq « 55	Rhum Chauvet... le litre 2 20

La fidélité du client honore une maison et l'encourage : LA MAISON AIME EYRIÈS ayant le respect de son nom a l'habitude d'être toujours consciencieuse.

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

Demander Partout
LE KINA-BELLOT
 ABSINTHE ET AMER CONSILII
BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVAINE et C^{ie} et du champagne MONTEBELLO.

BRASSERIE BOUCHERAND
 rue Amilcar et rue Régulus
RESTAURANT A PRIX FIXE & A LA CARTE
 Déjeuner: 2 fr.; Dîner: 2 fr. 50

BIÈRES
Grande MAXEVILLE & MUNICH
 Desterbrau

AVIS AU COMMERCE
 Par suite des imitations grossières et nombreuses auxquelles ont donné lieu ces derniers temps la **Centiane-Quina** et la **Raphaïa** fabriquées par l'ancien frère Raphaël du couvent de Saint-Bruno, actuellement maison Bonal, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

Les consommateurs sont priés de refuser impitoyablement toutes les bouteilles dont l'étiquette ne portera pas imprimés la branche de genièvre et le nom Bonal.

Seul représentant-dépositaire pour toute la Tunisie ainsi que de l'importante maison **Rivoire et Lombard de Rivoire frères**, de Marseille, spiritueux en tous genres (fondée en 1822).

Adresser lettres, commandes, télégrammes à M. François DUCHÉ, 12, boulevard de Paris, Tunis.

Charbon de bois, Houille, Briquettes
 BOIS DE CHAUFFAGE, ETC.
B. Richard — Milite, successeur
 TUNIS
 BUREAUX : Place de la Gare Française;
 MAGASINS : Rue du Maroc (ancien fondouk au Charbon).

COMP^{IE} GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
 SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
 LIGNES DE
Marseille-Tunis-Madria-Monastier-Sousse-Tunis-Marseille
 Départs : Marseille, lundi, 4 h. soir. Arrivées : Mercredi, 5 h. matin.
 Tunis, mercredi, 5 h. s. Jeudi, 4 h. matin.
 Madria, jeudi, midi. Vendredi, 3 h. soir.
 Monastier, jeudi, minuit. Vendredi, 1 h. matin.
 Sousse, vendredi, 6 h. soir. Samedi, 4 h. matin.
 Tunis, samedi, 3 h. 30 soir. Lundi, 3 h. 30 matin.

Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
 Départs : Marseille, vendredi, 4 h. soir. Arrivées : Dimanche, 5 h. matin.
 Tunis, dimanche, 3 h. 30 soir. Lundi, 8 h. 30 matin.
 Malte, lundi, 7 h. soir. Mardi, midi.
 Tunis, mercredi, 3 h. 30 soir. Vendredi, 5 h. matin.

PRIX DES PLACES
 1^{re} clas., 100 fr.; 2^{me} clas., 70 fr.; 3^{me} clas., 30 fr.; 4^{me} clas., 18 fr.

AVIS IMPORTANT
 MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
 L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 1, rue Es-Sadikia.

MAISON A. DE PARADE

DYNAMITE
 DE LA
 Société Française des Explosifs à Paris
 Seul dépôt autorisé pour la Tunisie

MÈCHES DE MINEUR ET CAPSULES
 DE LA
 Maison Davey, Bickford, Smith et Cie
 à Rouen

ÉTABLISSEMENT A DJEBEL-DJELLOUD : quinze fours à chaux à feu continu. Fabrication de la renommée chaux grasse et chaux simili-hydraulique en poudre;

BRIQUETTERIE MODÈLE A LA MANOUBIA : production annuelle cinq millions de briques pleines et creuses. Tuiles rondes vernissées et toutes espèces de poteries.

TUYAUX en grès inaltérable de la MAISON VALABRÈGUE, DE BOLLÈNE (Vaucluse).
 DÉPOT DE MATÉRIAUX : à la Marine de Tunis, à Djebel-Djeloud, et 20, rue d'Espagne.

Adresser les commandes à **M^{ME} Yeuve A. DE PARADE, 20, rue d'Espagne**

Importation directe
 DE
TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
 DÉPOT GÉNÉRAL
 des Tuileries et Briquetteries de Marseille

Voilier attendu incessamment :
 Aïco-Spiridon avec 500 tonnes de Matériaux